

Le 25 mars 2020

Assouplissement des règles encadrant le paiement des primes et les renouvellements

Nous affrontons le plus important défi social, économique et de santé depuis des générations. Nous savons que de nombreuses organisations ont des difficultés financières. Nous voulons vous aider, vous, votre entreprise et vos employés. La santé des employés n'a jamais été aussi cruciale. Donc nous voulons vous aider à maintenir la couverture de vos employés. Nous sommes heureux d'apporter les changements suivants.

- **Souplesse pour le paiement des primes.** Les petites entreprises risquent d'être les plus touchées par la pandémie. Si vous êtes en mesure de payer vos primes mensuelles, veuillez continuer de les verser comme en temps normal. Si vous avez de la difficulté à payer vos primes pendant la période prévue de 31 jours, nous maintiendrons votre contrat. Ensuite, vous aurez jusqu'à 60 jours à compter de la date d'échéance pour payer vos primes. Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de prendre des arrangements, veuillez appeler votre adjoint à la gestion, service à la clientèle au 1-877-786-7227.
- **Report des renouvellements.** Nous reportons automatiquement de deux mois les renouvellements de mai et de juin. Donc, les renouvellements de mai prendront effet en juillet; ceux de juin, en août. Nous n'appliquerons aucun rajustement rétroactif.

La santé de vos employés est très importante pour nous. Nous espérons que ces mesures offriront la souplesse nécessaire pour maintenir la couverture dont dépendent vos employés et leur famille.

Pour connaître les mesures que nous prenons, visitez notre page Web sur la COVID-19 – sunlife.ca/promoteurcovid19.

Des questions?

Appelez votre adjoint à la gestion, service clientèle au 1-877-786-7227.